

COMITE de DIRECTION

CLUBS, pensez à récompenser vos dirigeantes et dirigeants

Journée des bénévoles à Paris les samedi 29 et dimanche 30 avril 2023

Les clubs souhaitant récompenser leurs bénévoles lors de la **Journée Nationale des Bénévoles (finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France)** doivent proposer **avant le 13 Mars 2023** une personne licenciée par club au District en utilisant le formulaire ci-après, soit par mail (depuis la boîte mail officielle du club) soit par courrier. Le formulaire devra être dûment signé par le président du club.

Le District possède un contingent de 8 places pour les clubs qui sera réservé pour les dirigeantes et dirigeants.

Cette opération aura lieu les samedi 29 et Dimanche 30 Avril 2023.

Départ le samedi 29 avril au matin pour un retour le dimanche 30 avril le soir.

Des informations complémentaires concernant le programme et le déroulement seront communiqués dès que nous les auront.

Conditions requises :

- **S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week end là.**
- Etre bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e) de plus de 5 ans)
- 1 demande maximum par club
- La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2022
- En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,



CANDIDATURE JOURNEE DES BENEVOLES

Samedi 29 et Dimanche 30 Avril 2023

**Les candidatures devront être envoyées par mail au District de l'Ain de Football
avant le Lundi 13 Mars 2023**

Nom du club : _____

NOM et Prénom du / de la bénévole : _____

Numéro de licence : _____

Adresse mail : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

➤ **Rappel des critères sur le choix des invités**

- **S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week end là.**
- Etre bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e) de plus de 5 ans)
- 1 demande maximum par club
- La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2022
- En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,

NOM – Prénom du président du club : _____

Signature du Président :